

# Le Stella Maris

Novembre 2023 n° 124

Secteur Grand Montpellier Sud

<b>St Augustin</b> La Grande-Motte 04 67 56 54 20	<b>St Pierre – St Etienne</b> Palavas – Villeneuve 04 67 68 00 30 – 04 67 69 47 02	<b>St Sixte II</b> Pérols – Carnon 06 51 42 05 55
---	--	---

## Sainteté et synodalité

Le Synode sur la synodalité lancé par le Pape François voici deux ans a maintenant atteint son premier palier fondamental avec l'ouverture officielle du 4 octobre. Les 464 participants, représentant tous les continents, sont invités à « *marcher ensemble* » - c'est le sens-même du mot synode – « *sous le regard de Jésus, qui bénit le Père et accueille tous ceux qui sont fatigués et opprimés* » selon les mots du Pape François.

Sous la motion de l'Esprit Saint, l'Église s'interroge, à l'abri du bruissement médiatique, sur la manière la plus apte, dans notre société en perte de repères, d'adopter le regard du Christ pour accueillir et servir le frère. Pour cela, il existe un moyen sûr : c'est d'abord d'observer, puis d'imiter les géants de la foi qui nous ont précédés, ces saints que nous allons honorer dans la joie le 1<sup>er</sup> novembre. C'est sur leurs épaules que nous nous juchons pour voir le chemin et prendre appui.

Leur courage et leur persévérance nous seront précieux pour éviter, selon le Pape, de devenir « *une Église tiède, qui se soumet aux modes du monde ; une Église fatiguée, repliée sur elle-même* ». Bien au contraire, nous sommes invités à former une « *Église hospitalière* », ferme dans sa marche mais à l'écoute quotidienne du monde. Sur ce chemin, nous ne serons pas seuls : les saints nous aident et nous précèdent.

Ainsi, si nous mettons nos pas dans les leurs, la Toussaint, c'est un peu notre fête aussi...

**Belle Toussaint à tous !**

**P. Thierry †**



**Confrérie diocésaine de Notre-Dame du Suffrage**  
**établie à Montpellier par mandat épiscopal**  
**en date du 10 avril 1874**

L'Église croit que les mérites du Christ, mort et ressuscité pour le salut du monde, peuvent s'appliquer aux défunts, tout particulièrement dans la célébration de la messe. C'est à la célébration de messes ou de neuvaines de messes que sont affectées les cotisations des associés et les offrandes recueillies.

**À la mort d'un associé il est célébré une neuvaine** de messes à son intention, autant que possible dans sa paroisse.

Le diocèse fait célébrer chaque trimestre une neuvaine de messes pour les adhérents qui, pour une raison ou pour une autre, n'auraient pas acquitté leur cotisation ou dont le décès n'aurait pas été signalé.

La Confrérie a un directeur diocésain nommé par Monseigneur l'archevêque. Il est chargé de centraliser chaque année les cotisations des sections paroissiales, de recevoir les listes des associés et d'assurer l'acquit des messes qui n'ont pu être dites dans les paroisses.

**Monsieur le Curé doit :**

Promouvoir, par ses encouragements et ses instructions, la vitalité de la Confrérie en invitant les fidèles à prier pour les défunts et à faire célébrer des messes à leur intention.

Célébrer les neuvaines. S'il assure la neuvaine, la direction de l'œuvre, après avoir été avertie, lui envoie le montant.

La Confrérie est divisée en sections, ayant chacune à sa tête un zéléteur ou une zélatrice. Les zéléteurs ou zélatrices sont nommés par M. le curé et remplissent leurs fonctions sous sa direction.

Chaque année, en novembre, ils recueillent les cotisations des Associés et versent le montant complet de leur collecte au secrétariat de l'évêché.

En cours d'année, lors de l'inscription d'un nouvel Associé, ils avertissent la direction de l'œuvre de cette inscription pour que, en cas de décès, il soit possible d'accorder à cet Associé défunt les avantages de la Confrérie.

Au décès d'un Associé, sans tarder, ils avertissent M. le Curé ainsi que le directeur diocésain.

On est admis comme Associé dans la Confrérie en se faisant inscrire sur la liste d'un zéléteur, en s'engageant à verser la cotisation annuelle et à prier pour les défunts.

Le montant de la cotisation annuelle indiqué sur les feuillets spéciaux est à verser tous les ans en novembre entre les mains des zéléteurs. Pour les personnes inscrites après 40 ans un droit d'inscription est à verser une fois seulement et proportionné à l'âge.

**Zélateurs des différents clochers**

**Villeneuve :**

**Palavas :**

**Pérols-Carnon :** Michel Médina 04 67 50 06 17

**La Grande-Motte :** Marie Barome 06 31 19 26 73

Adresser toutes les correspondances à :

« Suffrage », Maison Diocésaine Villa Maguelone

31<sup>er</sup> avenue St Lazare

CS 82137 34060 Montpellier Cedex 2

## Calendrier de novembre 2023

- Jeudi 2      **10h30** bénédiction du caveau de la Légion au cimetière de Pérols  
              **11h15** messe pour la Légion à Pérols  
              **15h30** bénédiction du caveau militaire au cimetière de Palavas
- Dimanche 5    **19h30** repas du 5 à Notre-Dame de la Mer de Carnon
- Mardi 7        **18h30** rencontre du catéchuménat à Pérols
- Vendredi 10    **11h** messe pour l'école Ste Florence à Palavas
- Mardi 14      **10h** réunion des prêtres et diacres du secteur à Montpellier  
              **12h** messe à l'Institut St Pierre de Palavas
- Samedi 11     Célébrations pour l'armistice de 1918 :  
              **9h30** à Villeneuve  
              **10h** à Palavas  
              **11h** à La Grande-Motte
- Vendredi 17    **18h45** rencontre de l'Aumônerie Stella Maris à Carnon
- Dimanche 19   **9h** Dimanche des Familles (parents et enfants du KT) à Pérols

**Du 7 au 9 décembre, pèlerinage à Lourdes. 255€.**

Inscription et renseignements auprès de Fabienne 06 77 71 02 39

**Le missel des dimanches 2023 sera en vente à la sortie des messes pour 10€**

— Rappels : —

- Inscriptions des baptêmes, au moins 3 mois à l'avance : Marie-Joëlle Petit, 06 70 22 22 11
- Inscriptions pour mariage, 1 an avant la date : Mme Anne-Marie Cassisa, 06 88 89 01 65
- Organisation d'obsèques : Mme Nicole Soulié, 06 78 36 72 10

- Permanences :

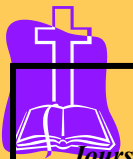
La Grande-Motte : du lundi au samedi de 10h à 12h.

Pérols : du mardi au vendredi de 14h à 16h.

Palavas-les-Flots : du mardi au vendredi de 16h à 18h.

Villeneuve lès Maguelone : le mercredi de 10h30 à 12h.





## MESSES POUR NOVEMBRE 2023

Jours Clochers	Toussaint	Défunts	31 <sup>e</sup> dimanche du TO		32 <sup>e</sup> dimanche du TO		33 <sup>e</sup> dimanche du TO		Le Christ-Roi	
	Mer 1	Jeu 2	Sam 4	Dim 5	Sam 11	Dim 12	Sam 18	Dim 19	Sam 25	Dim 26
<i>La Gde Motte</i>	11h AMDS	17h AMDS		11h TF		11h AMDS		11h GB		11h GB
<i>Pérois</i>	11h TF	18h30 GB		11h AMDS		11h TF		11h TF		11h AMDS
<i>Carnon</i>	9h30 TF					9h30 TF				9h30 TF
<i>Palavas</i>	11h GB	18h30 TF		9h30 GB		9h30 BP		9h30 GB		9h30 GB
<i>Villeneuve</i>	9h30 GB	10h AMDS	18h30 TF		18h30		18h30 TF		18h30	

TF P. Thierry ; GB P. Gérard Blayac ; AMDS P. Alain Marie ; BP Fr. Benoit Pekle

**Samedi 4** novembre, S. Charles Borromée. **Mardi 7**, S. Guiraud. **Jeudi 9**, Dédicace de la Basilique du Latran. **Vendredi 10**, S. Léon le Grand. **Samedi 11**, S. Martin de Tours. **Mercredi 15**, Ste Céronne. **Jeudi 16**, S. Georges de Lodève. **Vendredi 17**, Elisabeth de Hongrie. **Samedi 18**, fête de la Dédicace des basiliques de S. Pierre et de S. Paul. **Mardi 21**, Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie. **Mercredi 22**, Ste Cécile. **Vendredi 24**, fête de St André Dung-Lac et de ses compagnons. **Samedi 25**, Ste Catherine d'Alexandrie. **Jeudi 30**, S. André apôtre.

### Confessions pour la solennité de la Toussaint :

**Jeudi 26 octobre** de 18h à 19h à St Pierre de Palavas

**Vendredi 27 octobre** de 9h45 à 11h à St Sixte II de Pérois

**Mardi 31 octobre** de 9h45 à 11h à St Sixte II de Pérois.

### Mercredi 1<sup>er</sup> novembre : solennité de la Toussaint

Messes **9h30** à Carnon et Villeneuve

Messes **11h** à La Grande-Motte, Pérois et Palavas

**Bénédictio des tombes** le 1<sup>er</sup> novembre dans les cimetières :

**12h30** Pérois-St Sixte et Palavas ; **13h** Pérois-St Sauveur ;

**15h** Villeneuve ; **16h** La Grande-Motte

### Mercredi 2 novembre : commémoration de tous les fidèles défunts

Messes **10h** à Villeneuve, **18h30** à La Grande-Motte, Pérois et Palavas

### Messes en semaine pour novembre

Mardi : 9h à Pérois les 7, 14, 21 et 28

Mercredi : 10h à Villeneuve les 8, 15, 22 et 29

Jeudi : 9h Pérois les 9, 16, 23 et 30; 18h30 Carnon le 16 et Palavas les 9 et 23

Vendredi : 9h à Pérois les 3, 10, 17 et 24; 9h à la Grande Motte le 17.